



# Budget Primitif 2011

## Rapport de présentation



## SOMMAIRE

|  |         |
|--|---------|
| Présentation générale.....   | page 5  |
| Le budget 2011 détaillé par compétence communautaire.....                        | page 9  |
| ➤ Politique de la ville communautaire (fonction 020 et 110).....                 | page 13 |
| ➤ Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :                    |         |
| ▪ Secteur culture : enseignement musical (fonction 311).....                     | page 19 |
| ▪ Secteur sports (fonction 415).....   | page 27 |
| ➤ Equilibre social de l'habitat (fonction 70).....                               | page 29 |
| ➤ Environnement :  |         |
| ▪ Secteur ordures ménagères (fonction 812).....                                  | page 33 |
| ▪ Secteur protection de l'environnement (fonction 830).....                      | page 40 |
| ➤ Fourrière animale (fonction 12).....   | page 41 |
| ➤ Aménagement de l'espace communautaire :  |         |
| ▪ Secteur aménagement (fonction 824).....  | page 42 |
| ▪ Secteur transports urbains (fonction 815).....                                 | page 45 |
| ▪ Secteur SIG et Observatoire (fonction 824).....                                | page 50 |
| ➤ Développement économique (fonction 90).....                                    | page 53 |
| Les postes budgétaires Administration Générale et les inscriptions non-ventilées |         |
| ➤ Le poste budgétaire Administration Générale (fonction 020).....                | page 60 |
| ➤ Les inscriptions budgétaires non-ventilées (fonction 01).....                  | page 62 |
| Les engagements pris en matière de logements aidés.....                          | page 67 |



## PRESENTATION GENERALE

Le budget primitif 2011 a été construit sur la base des orientations budgétaires suivantes :

- Maîtrise de la fiscalité et de l'endettement
- Maintien du principe d'équilibre pour le budget relatif à la collecte et l'élimination des déchets et maîtrise de l'évolution du taux de TEOM
- Effort significatif et pluri-annuel sur les transports : + 30 %
- Effort particulier sur les dépenses de fonctionnement de l'enseignement musical
- Priorité aux investissements et contrôle des dépenses de fonctionnement induites

Le budget primitif 2011 est marqué par l'intégration de trois nouvelles communes : Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin. Cette intégration se traduit par une augmentation des recettes de taxe professionnelle et d'ordures ménagères de 3.76 Millions d'euros permettant de financer les charges transférées (2.75 Millions d'euros) et l'attribution de compensation à verser aux communes (2.01 Millions d'euros).

|                              | <b>Dépenses</b> |                         | <b>Recettes</b> |
|------------------------------|-----------------|-------------------------|-----------------|
| Ordures Ménagères            | 1,37 M€         | Ordures Ménagères       | 1,46 M€         |
| Déplacements                 | 0,25 M€         | Taxe Professionnelle    | 1,96 M€         |
| Enseignement musical         | 0,13 M€         | Compensations sur la TP | 0,34 M€         |
| Attributions de compensation | 2,01 M€         |                         |                 |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>        | <b>3,76 M€</b>  | <b>TOTAL RECETTES</b>   | <b>3,76 M€</b>  |

Les effets de l'élargissement sont bénéfiques pour la communauté d'agglomération avec un gain de 520 000 € sur la DGF en 2011 (effet population).

Le budget primitif 2011 atteint un montant de 103 475 491 €, réparti de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 92 621 631 €
- section d'investissement : 10 853 860 €

La section de fonctionnement est synthétisée ci-dessous :

| Libellé  | BP 2010           | BP 2011           | Variation en euros | Impact Bailly/ Noisy-le-Roi/ Rennemoulin |
|--|-------------------|-------------------|--------------------|--|
| <b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>                                |                   |                   |                    |  |
| Dotation Globale de Fonctionnement                               | 8 766 000         | 9 163 654         | 397 654            | 520 000                                  |
| Produit fiscal (TASCOM incluse)                                  | 27 435 000        | 46 915 124        | 19 480 124         | 2 276 847                                |
| Dotations de compensation (TASCOM déduite)                       | 13 843 000        | 13 044 671        | -798 329           | 291 579                                  |
| TEOM   | 15 211 100        | 17 400 000        | 2 188 900          | 1 349 990                                |
| Autres recettes  | 5 402 400         | 6 098 182         | 695 782            | 115 935                                  |
| <b>Total recettes de fonctionnement ( 1 )</b>                    | <b>70 657 500</b> | <b>92 621 631</b> | <b>21 964 131</b>  | <b>4 243 329</b>                         |
|  |                   |                   |                    |  |
| <b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>                                |                   |                   |                    |  |
| Attributions de compensation                                     | 34 089 450        | 36 100 000        | 2 010 550          | 2 010 467                                |
| Reversement au titre du FNGIR                                    |                   | 16 185 100        | 16 185 100         | 261 022                                  |
| Dépenses de fonctionnement hors personnel                        | 21 517 000        | 23 942 192        | 2 425 192          | 1 755 903                                |
| Charges de personnel et assimilés                                | 7 387 050         | 8 992 971         | 1 605 921          |  |
| <b>Total dépenses de fonctionnement hors amortissement ( 2 )</b> | <b>62 993 500</b> | <b>85 220 263</b> | <b>22 226 763</b>  | <b>3 766 370</b>                         |
|  |                   |                   |                    |  |
| <b>AUTOFINANCEMENT PREVU ( 3 ) = ( 1 ) - ( 2 )</b>               | <b>7 664 000</b>  | <b>7 401 368</b>  | <b>-262 632</b>    |  |
| <i>dont amortissement</i>  | <i>612 240</i>    | <i>1 350 000</i>  | <i>737 760</i>     |  |

La section d'investissement est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

| Libellé   | BP 2010           | BP 2011           | Variation en euros |
|---|-------------------|-------------------|--------------------|
| <b>AUTOFINANCEMENT PREVU<br/>( 3 ) = ( 1 ) - ( 2 )</b>                          | <b>7 664 000</b>  | <b>7 401 368</b>  | <b>-262 632</b>    |
| <i>dont amortissement</i>   | <i>612 240</i>    | <i>1 350 000</i>  | <i>737 760</i>     |
| <b>RECETTES INVESTISSEMENT</b> (hors autofinancement, hors emprunt)             |                   |                   |                    |
| FCTVA   | 800 000           | 200 000           | -600 000           |
| Subventions   | 2 815 663         | 620 800           | -2 194 863         |
| <b>Total recettes d'investissement hors autofinancement, hors emprunt ( 4 )</b> | <b>3 615 663</b>  | <b>820 800</b>    | <b>-2 794 863</b>  |
| <b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>  |                   |                   |                    |
| Vidéoprotection (700 k€ au BS 2010)   |                   | 3 000 000         |                    |
| Environnement   | 2 767 700         | 1 812 600         |                    |
| Travaux conservatoires et écoles de musique                                     | 376 000           | 1 100 000         |                    |
| Pépinière d'entreprises   | 2 668 000         | 826 350           |                    |
| Subventions habitat   | 3 671 500         |                   |                    |
| Transports et circulations douces   | 1 839 000         | 455 000           |                    |
| Allée royale  | 300 000           | 300 000           |                    |
| Acquisitions foncières (bureaux VGP,...)  |                   | 3 000 000         |                    |
| Autres dépenses   | 927 000           | 359 910           |                    |
| <b>Total dépenses d'investissement ( 5 )</b>                                    | <b>12 550 000</b> | <b>10 853 860</b> | <b>-1 696 140</b>  |
| <b>EMPRUNT ( 6 ) = ( 3 ) + ( 4 ) - ( 5 )</b>                                    | <b>1 270 337</b>  | <b>2 631 692</b>  | <b>1 361 355</b>   |

Conformément aux priorités affichées dans le DOB, l'inscription d'emprunt est très limitée (24 % des dépenses d'investissement) et sera utilisée pour le financement des acquisitions foncières.



**Le budget primitif 2011 détaillé  
par compétence communautaire**

| Compétences communautaires :                            | Dépenses de Fonctionnement |                            |                   | Dont Charges de personnel : directes ou mutualisées |                           |                  |
|---|----------------------------|----------------------------|-------------------|---|---------------------------|------------------|
|   | BP 2010                    | BP 2010 +BS+ retraitements | BP 2011           | BP 2010   | BP2010 +BS+ retraitements | BP 2011          |
| ENVIRONNEMENT (OM, Fourrière, protection environnement) | 17 210 500                 | 16 760 500                 | 19 493 808        | 713 000   | 713 000                   | 1 068 168        |
| ENSEIGNEMENT MUSICAL                                    | 7 220 600                  | 7 114 607                  | 7 512 238         | 5 545 800   | 5 548 900                 | 5 965 280        |
| TRANSPORTS  | 1 027 000                  | 919 000                    | 1 397 750         | 91 500  | 91 500                    | 95 000           |
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE                                | 942 500                    | 776 500                    | 814 395           | 203 750   | 203 750                   | 320 176          |
| AMENAGEMENT (dont SIG)                                  | 335 000                    | 378 500                    | 653 053           | 215 000   | 278 000                   | 344 794          |
| HABITAT   | 199 900                    | 169 900                    | 233 450           | 45 000  | 45 000                    | 50 000           |
| POLITIQUE DE LA VILLE (dont vidéoprotection)            |                            | 216 000                    | 294 677           |   | 50 000                    | 75 677           |
| SPORTS  |                            | 10 000                     | 10 000            |   |                           |                  |
|   |                            |                            |                   |   |                           |                  |
| NON VENTILE :   | 43 722 000                 | 45 138 110                 | 62 212 260        | 573 000   | 894 500                   | 1 073 876        |
| <i>Frais d'administration générale</i>                  | 1 907 700                  | 2 031 748                  | 2 525 792         | 573 000   | 894 500                   | 1 073 876        |
| <i>Attributions de compensation</i>                     | 34 089 540                 | 34 089 540                 | 36 100 000        |   |                           |                  |
| <i>Reversement FNGIR</i>                                |                            |                            | 16 185 100        |   |                           |                  |
| <i>Autofinancement strict (hors amortissement)</i>      | 7 051 760                  | 7 512 598                  | 6 051 368         |   |                           |                  |
| <i>Amortissements</i>                                   |                            | 655 240                    | 1 350 000         |   |                           |                  |
| <i>Autres (DSC, PVA)</i>                                | 673 000                    | 848 984                    |                   |   |                           |                  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>70 657 500</b>          | <b>71 483 117</b>          | <b>92 621 631</b> | <b>7 387 050</b>                                    | <b>7 824 650</b>          | <b>8 992 971</b> |

Pour permettre une véritable comparaison 2010/ 2011, plusieurs retraitements ont été effectués sur le budget 2010 entre :

- ✓ « l'Environnement » vers « les Amortissements » : transfert des 450 000 € de dépenses d'amortissement vers la rubrique des dépenses non ventilées
- ✓ « l'Enseignement musical » vers « les Amortissements » : transfert des 95 240 € de dépenses d'amortissement vers la rubrique des dépenses non ventilées
- ✓ « l'Enseignement musical » vers « les Frais d'administration générale » : transfert de 114 048 € (dont 44 900 € en charges de personnel assimilées) correspondant à l'assurance statutaire, la subvention à la caisse d'entraide et les formations (non ventilées en 2011).

- ✓ « le Développement économique » vers la « Politique de la ville » : réaffectation des 166 000 € de dépenses inscrite initialement sur le développement économique
- ✓ « les Transports » vers « les Sports » : réaffectation des 10 000 € de dépenses sportives inscrite initialement sur la compétence Transports
- ✓ « les Frais d'administration générale » vers « l'Aménagement » : réaffectation des 102 000 € de dépenses du SIG (dont 63 000 € en charges de personnel) inscrites initialement dans la rubrique Administration générale
- ✓ « les Frais d'administration générale » vers « les Amortissements » : transfert des 110 000 € de dépenses d'amortissement vers la rubrique des dépenses non ventilées
- ✓ au sein des « Frais d'Administration générale » : augmentation des charges de personnel de 184 000 € pour tenir compte des conventions de mutualisation inscrites en charges courantes

Avant d'examiner en détails chaque compétence, il convient de préciser les raisons de certaines évolutions :

L'augmentation importante des charges de personnel de l'environnement s'explique principalement par les recrutements pour les déchetteries (132 200 €) et par la mutualisation temporaire des services techniques de la ville de Versailles pour la maîtrise d'œuvre de la déchetterie (105 800 €).

L'augmentation importante des charges de personnel du développement économique s'explique par la mutualisation temporaire des services techniques de la ville de Versailles pour la conduite d'opération de la pépinière (76 350 €) et par la mutualisation d'un agent supplémentaire au service développement économique.





## LA COMPETENCE

### POLITIQUE DE LA VILLE (fonctions 110 et 020)

Les **dépenses de fonctionnement** du secteur de la politique de la ville s'élèvent à 294 677 € et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 75 677 € (au titre de la vidéoprotection)
- autres dépenses 219 000 €.

La politique de la ville mène deux actions principales :

- ✓ le soutien aux missions locales intercommunales
- ✓ la prévention de la délinquance par la mise en place d'un système de vidéoprotection

En 2011, l'accent sera mis sur :

- ✓ le déploiement du système de vidéoprotection
- ✓ la reprise par VGP du soutien aux missions locales pour les communes de Noisy-le-Roi, Bailly et Rennemoulin

#### ⇒ **Les missions locales intercommunales, 181 000 € :**

Jusqu'en 2009, les missions locales intercommunales ont été rattachées à la compétence « développement économique ». Avec le passage en communauté d'agglomération, elles ont été rattachées à la compétence obligatoire « politique de la ville » nouvellement adoptée, ce qui met l'accent sur leur rôle transversal de prise en charge des jeunes de 16 à 26 ans.

L'intercommunalité cotise à trois missions locales, en raison des secteurs de scolarisation des jeunes :

- ✓ à la mission locale intercommunale de Versailles pour les jeunes des communes de Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Versailles et Viroflay, auxquelles s'ajouteront Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin en 2011 pour un montant total estimé de **159 000 €**

La cotisation est calculée en fonction d'un tarif par habitant fixé annuellement par le conseil d'administration. Ce tarif, 0,96€ en 2010, est augmenté en fonction des indices de revalorisation des charges, estimé à 3% pour 2011. Il devra faire l'objet d'un nouveau calcul suite à l'adhésion de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin à Versailles Grand Parc. En effet, le tarif appliqué à ces communes était de 0.71€ par habitant en 2010.

Les cotisations 2010 de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin sont un transfert de charges et seront déduites de l'attribution de compensation, soit 8 644.30 €.

✓ à la mission locale de Saint-Quentin en Yvelines pour les jeunes de la commune de Bois d'Arcy, pour un montant estimé de **17 300 €**. Le montant est calculé en fin d'année en fonction du nombre de jeunes de la commune accueillis.

✓ à la mission locale intercommunale de Massy pour les jeunes de la commune de Bièvres, pour un montant estimé à **4 700 €**, après d'une augmentation estimée à 3%.

⇒ **La vidéoprotection : 113 677 €**

En juillet 2010, le conseil communautaire a défini en matière de politique de la ville l'intérêt communautaire au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance par les éléments suivants :

- élaboration, approbation et mise en oeuvre d'un schéma directeur de développement et de gestion de la vidéo protection ;
- acquisition, pose, branchement et maintenance des équipements de vidéo, de transmission, d'enregistrement et d'exploitation définis par le schéma directeur ;
- droits d'occupation, aménagement, gestion des locaux nécessaires à l'exercice de ces missions ;
- gestion des réquisitions et droits d'accès ;
- déploiement des réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle nécessaires au système de vidéoprotection.

La vidéoprotection est un moyen de lutte contre la délinquance au service des maires. Les établissements publics de coopération intercommunale peuvent mettre en place de tels dispositifs, « *sous réserve de l'accord de la commune d'implantation, autorité publique compétente au sens de l'article 10 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995* »<sup>1</sup>

Le déploiement du système de vidéoprotection comprend la pose ou le remplacement de 84 caméras sur neuf communes, la création d'une station de stockage des images dans un local sécurisé conformément à la réglementation, la création de dépôt d'images vers les trois commissariats du district de Versailles, la création de station de visualisation en direct pour les communes qui le souhaitent.

La commune de Toussus-le-Noble ne souhaite pas, à ce jour, mettre en place de vidéoprotection.

La commune de Bièvres dispose d'un système propriétaire avec enregistrement décentralisé. En outre, Bièvres dépend du commissariat de Palaiseau.

Les communes adhérentes en 2011 sont à des degrés divers d'avancement : Noisy-le-Roi a engagé une étude d'implantation de 20 caméras et sollicité le fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance.

---

<sup>1</sup> Article L. 5211-60 du Code général des collectivités territoriales, introduit par la loi 2007-297

Bailly et Rennemoulin n'ont pas engagé d'études sur le sujet.

Le schéma directeur devra tenir compte de ces particularités pour préciser le périmètre d'intervention de Versailles Grand Parc.

Pour 2011, le montant alloué au fonctionnement du système de vidéoprotection prévoit :

- les charges de personnel estimées à **75 677 €** (gérées par la DRH) pour assurer :
  - o la gestion des réquisitions et des droits d'accès du public avec une astreinte de jour les samedis et dimanches
  - o l'exploitation du système
- la maintenance du système confiée à un prestataire et estimée à **38 000 €**

La politique de la ville ne reçoit **pas de recettes de fonctionnement.**

Les **dépenses d'investissement** du secteur de la politique de la ville s'élèvent à **3 000 000 €** en 2011. Ces crédits viennent compléter les 700 000 € de crédits reportés de 2010.

Les **dépenses d'investissement** de ce secteur concernent uniquement la mise en place d'un système de vidéoprotection dont la genèse et les principes sont exposés en section de fonctionnement. Elles sont réparties comme suit :

#### ⇒ **Les équipements de vidéoprotection**

Le montant de 3 700 000 € comprend :

✓ la fourniture, la pose, le branchement et/ou le remplacement de caméras selon les sites définis par les maires et les représentants de la police nationale

✓ l'aménagement d'un local sécurisé et son équipement pour la réception et l'enregistrement des images

✓ le déport et l'installation de stations de visualisation dans les commissariats du district de Versailles (Fontenay-le-Fleury, Vélizy et Versailles) et la Direction Départementale de la Sécurité publique de Viroflay.

✓ l'installation de stations de visualisation dans les communes qui le souhaitent, notamment Fontenay-le-Fleury, Rocquencourt et Jouy en Josas.

Le programme 2010-2012 est estimé à 3 384 808 € HT, soit 4 048 230 € TTC.

Il comprend l'installation du système de vidéoprotection sur les communes de Bois d'Arcy, Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Versailles et Viroflay (équipement d'une soixantaine de sites, soit l'installation et/ou le remplacement d'environ quatre-vingt dix caméras, la création de 4 stations de visualisation dans les communes qui en ont exprimé la demande à ce jour, le déport vers les trois commissariats du district de Versailles) et la Direction Départementale de la Sécurité publique de Viroflay.



En 2011, un montant de **3 000 000 € TTC de dépenses** est inscrit au Budget Primitif pour financer : une première tranche de travaux, une participation au projet de Bièvres (sous forme de fonds de concours) et des interventions à mener sur Noisy-le-Roi.

**Une recette d'investissement de 600 000 €** est prévue au budget 2011. Elle correspond à la subvention attendue de l'Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Il est précisé que le FIPD subventionne à hauteur de 50% maximum les investissements en fourniture et pose de caméras, enregistrements, visualisation et à hauteur de 100% les dépôts vers les commissariats.

Les travaux ne pourront débuter avant la notification de la subvention à Versailles Grand Parc.

Les fonds de concours éventuels versés par les communes n'ont pas été inscrits. Ils figureront en décision modificative.

**Les fonds de concours en provenance des communes** ont pour objet d'abonder l'enveloppe budgétaire arrêtée par l'intercommunalité et répartie par commune **à hauteur de 11 € / habitant**. Les montants des fonds de concours sont à définir en fonction des priorités de chaque commune.





## LA COMPETENCE

### EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

**SECTEUR CULTURE : ENSEIGNEMENT MUSICAL**  
(fonction 311)



### Missions générales

La direction de l'enseignement musical et de la culture a pour mission principale la coordination et la gestion des établissements d'enseignement musical du territoire soit :

- 5 établissements en régie (les écoles de musique de Buc et de Jouy-en-Josas, le conservatoire de musique de Rocquencourt, le conservatoire à rayonnement régional de Versailles et le conservatoire à rayonnement communal de Viroflay)
- 5 structures associatives (l'école de musique de Bièvres, la section musique de la Jeunesse arcisienne, l'école de musique de Fontenay-le-Fleury, l'Amicale laïque de Saint-Cyr-l'École et l'Association musicale de Toussus-Les Loges).

Un second volet prévoit l'organisation ou le soutien d'événements culturels ayant un impact à l'échelle du territoire.



### Principaux objectifs et axes de travail en 2011

Principaux objectifs :

- impulser et coordonner la construction d'un projet d'enseignement musical communautaire dans lequel chacun des établissements inscrit son propre projet d'établissement ;
- insérer progressivement les structures associatives dans cette même dynamique, notamment au travers des modes de subventionnement et de conventions d'objectifs et de moyens ;
- mettre en place l'action souhaitée par Versailles Grand Parc en matière d'événements culturels à l'échelle intercommunale.

Axes de travail :

- intégrer l'école de musique associative de Bailly-Noisy-le-Roi suite à l'élargissement du territoire communautaire
- recherche de projets pédagogiques et artistiques croisés, portés par les équipes des établissements ;
- approfondissement de pistes de mutualisation et ou d'harmonisation dans le fonctionnement des établissements ;
- proposition de modes d'intervention de Versailles Grand Parc dans le domaine de l'événementiel culturel.

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'enseignement musical s'élèvent à 7 512 238 € et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 5 965 280 €
- entretien courant des bâtiments : 170 300 €
- autres dépenses : 1 376 658 €.

Le budget de l'enseignement musical augmente de manière maîtrisée en 2011 : + 3.43 %. Ce coup de pouce financier vise à doter les établissements et la direction culturelle des moyens de fonctionner normalement après une première année d'expérience.

A terme, l'évolution devrait être plus proche de 2 % correspondant à l'inflation pour les achats et de l'évolution régulière des charges de personnel liée à l'ancienneté (effet GVT : Glissement Vieillesse Technicité).

| Compétences communautaires : | Dépenses de Fonctionnement (en euros) |              |                            |   |           | Variation en % BP 2011 / Retraité + dépenses sans impact |
|------------------------------|---------------------------------------|--------------|----------------------------|---|-----------|--|
|                              | BP 2010                               | BP 2010 + BS | BP 2010+BS+ retraitements* | Retraité 2010 + dépenses sans impact budgétaire** | BP 2011   |  |
| ENSEIGNEMENT MUSICAL         | 7 220 600                             | 7 323 895    | 7 114 607                  | 7 263 002 €                                       | 7 512 238 | + 3.43 %   |

\* Les dépenses retraitées concernent les amortissements, l'assurance statutaire, la subvention à la Caisse d'Entraide et les formations qui ne sont plus ventilées par compétences en 2011.

\*\* Les dépenses sans impact budgétaire d'un montant de 148 395 € regroupent :

- les dépenses culturelles transférées par les communes de Bailly et Noisy (estimées à 123 000 € : subvention + loyer) compensées par le transfert de la taxe professionnelle
- l'achat de partitions dans le cadre du projet SEAM (5 395 €) qui donne lieu à une subvention de même montant. La recette est inscrite au BP.
- l'ajustement des loyers reversés aux communes suite à la CLETC (20 000 €) compensé par la correction en décembre 2010 des attributions de compensation

L'augmentation du budget consacré à l'enseignement musical s'explique par les postes suivants :

|  |         |
|--|---------|
| <b>Inflation + évolution régulière des charges de personnel liée à l'ancienneté et la technicité (2 % du BP 2010 + BS + retraitements)</b> | 140 000 |
| <b>Dépenses de personnel</b>   |         |
| assistante direction culturelle (décision 2010, mais non budgété)  | 40 000  |
| régisseur facturation centralisée  | 18 000  |
| apprenti/stagiaire inventaire parc instrumental, partitions  | 13 000  |
|  | 71 000  |
| <b>Compensation du tarif VGP</b>   | 7 230   |
| <b>Augmentation de la subvention récurrente de l'école de musique de Toussus-le-Noble-Les Loges en Josas</b>                               | 21 843  |
| <b>Location d'une salle de danse pour le CRR à la Ville de Versailles (avec les heures d'échauffement du professeur)</b>                   | 9 000   |

## **Direction de l'enseignement musical et de la culture**

Subventions aux associations :

Les subventions pour le fonctionnement des écoles de musique associatives sont augmentées de 2 % maximum par rapport aux montants 2010 pour tenir compte de l'inflation et adaptées en fonction des demandes des associations.

L'enveloppe de 100 000 € est utilisée pour :

- ✓ financer exceptionnellement des projets culturels ponctuels des conservatoires et des écoles de musique associatives :
  - un opéra baroque au CRR de Versailles : 4 000 €
  - un stage de jazz à Bois d'Arcy : 4 000 €
  - l'artiste en résidence à Viroflay (report du reliquat 2010) : 4 500 €
  - le festival Vibr'essone à Bièvres (de 3 500 à 7 500 €) : 4 000 €
  - la révision des pianos du CRR de Versailles : 12 150 €
  - des projets des écoles associatives à arbitrer ultérieurement : 30 000 €
  
- ✓ soutenir des évènements culturels de dimension intercommunale qui seront arbitrés dans le courant de l'année.

Les subventions aux associations font l'objet d'une délibération spécifique du conseil communautaire.

Communication :

Dans la continuité des documents de communication existants, des livrets ou plaquettes de présentation des établissements ont été réalisées pour Buc, Jouy-en-Josas, Viroflay et Versailles. Il est proposé que des plaquettes similaires soient réalisées pour tous les établissements en régie ou associatifs avant l'été 2011 (12.150 €). Ce budget est géré par le service communication.

Conventions de remboursement de charges :

Les montants des conventions de remboursement de charges vont être revus en 2011 avec la rédaction des nouvelles conventions suite à l'adoption du rapport de la CLETC le 19 octobre 2010.

### **Les budgets des établissements d'enseignement musical :**

Les moyens accordés aux établissements sont dans la continuité de ceux accordés par les communes. Des rééquilibrages ont été apportés pendant l'année 2010 et ont été pris en compte par la CLETC.

Quelques dépenses nouvelles liées à l'harmonisation entre les établissements et à la dynamique visée se retrouvent pour chaque équipement.

### **Frais de communication**

VGP a opté pour une politique de communication centralisée et homogène qui soit porteuse de l'identité de la communauté d'agglomération et des spécificités de chaque établissement. Cette orientation sous-entend des documents réalisés par la direction de la communication et imprimés – pour les plus importants – en impression numérique ou off set. Les autres documents seront imprimés au service reprographie ou en interne.

Le plan de communication est très raisonnable dans la mesure où il n'intègre pas de nouveautés par rapport à ce qui était réalisé en interne par les écoles.

Le CRR était le seul à déjà avoir une ligne dédiée, complétée par des crédits de la direction de la communication de Versailles. Le plan de communication va être enrichi pour valoriser les actions et missions qui sont celles d'un CRR. Un double livret présentant la saison sera ainsi créé.

Les dépenses de communication des établissements sont réunies dans le budget du service communication et gérées par ce service.

### **Documentation**

Dans la continuité de Buc et Versailles, une dotation de base de 300 € a été étendue à Jouy-en-Josas et Viroflay pour un achat minimum de documentation et d'abonnement.

### **Plan d'entretien des instruments**

VGP est désormais propriétaire d'un parc instrumental très important. L'inventaire (autre que comptable) est cependant assez léger. L'un des projets de cette année est donc de réaliser, avec des techniciens et des enseignants, une évaluation du contenu et du vieillissement de ce parc.

En parallèle de cette étude globale, des crédits sont demandés pour poursuivre voire engager l'entretien des instruments prioritaires identifiés par les établissements. L'objectif à moyen terme est de définir un plan pluriannuel d'entretien du parc, lié bien entendu au plan d'investissement.

Pour cette année, l'entretien s'articulerait autour d'enveloppes pour :

- les accords de pianos et de clavecins
- les petites réparations (ex. clé de flûte traversière cassée, recollage de bord de contrebasse)
- une à deux grosses réparations par an - 2.500 € (ex. fracture de contrebasse, changement des marteaux d'un piano).

### **Demandes spécifiques pour 2011 par rapport à 2010**

#### **Ecole de musique de Buc**

Investissement : demande un peu plus importante qu'en 2010 pour terminer la composition du parc de percussions, de pupitres et un complément Musique Assistée par Ordinateur (MAO).

#### **Ecole de musique de Jouy-en-Josas**

Investissement : acquisition d'une harpe pour 21.000 €. Cette demande est en attente depuis 3 ans. Le dynamisme de la classe de harpe et le vieillissement des deux harpes de l'école étant manifestes, cet investissement est tout à fait nécessaire.

#### **Conservatoire de musique de Rocquencourt**

Fonctionnement : complément de 230 € pour les droits de photocopies de partitions et une provision pour l'achat de petit matériel. Ce budget est indiqué par mesure de précaution mais ne sera certainement pas engagé dans sa totalité tous les ans.

## **Conservatoire à rayonnement régional de Versailles**

Fonctionnement : La ligne pour l'achat de partitions intègre les recettes de subvention attendue (SEAM). Si la subvention était refusée ou inférieure le montant des dépenses serait revu.

La ligne « entretiens et réparations des instruments » va nécessiter une augmentation non négligeable de crédits. Le parc instrumental du CRR est effectivement très vieillissant. Les enveloppes suivantes sont identifiées pour 2010 : accords des pianos et clavecins (7.500 € après négociations) ; entretien courant des pianos (2.100 €) ; petites et moyennes réparations tout instrument hors piano (3.700 €) ; grosses réparations tout instrument hors piano (5.000 €).

Le budget de la saison (180 manifestations par an) comprend une demande complémentaire de 7.000 €. Ce montant est dédié à la réalisation cette année d'un opéra baroque, en coproduction avec le Mois Molière, le Théâtre Montansier, le CMBV, le CRR de Paris et le CRD de la Vallée de Chevreuse. Ce projet s'inscrit dans la construction d'un pôle fort de musiques anciennes à Versailles et des démarches menées par le CRR en matière d'enseignement supérieur.

Quelques petites adaptations à la marge comme pour les transports d'élèves et d'instruments (250 €) viennent affiner le budget.

## **Conservatoire à rayonnement communal de Viroflay**

Fonctionnement : l'augmentation par rapport à 2010 correspond à la mise en œuvre du projet de résidence du compositeur Benjamin Morando. Il s'agit du projet organisé tous les 2 ans dans le cadre de la saison culturelle de Viroflay.

Investissement : le renouvellement d'un premier piano est demandé pour 2011. Une dotation annuelle d'achat d'instruments de 10.000 à 15.000 € pour un CRC paraît raisonnable.

## **Recettes de fonctionnement**

Le montant total des recettes de fonctionnement des conservatoires de Rocquencourt, Viroflay, Versailles et des écoles de Buc et Jouy-en-Josas est de **1 885 102 €**.

Elles se composent :

- des participations des usagers : 1 147 910 €. Les tarifs des frais de scolarité ont été augmentés de 1.3 %.
- de la subvention de la DRAC pour le CRR de Versailles : 312 391 € (à l'identique par rapport à 2010)
- de la subvention du Conseil Général : 410 771 € (en baisse)
- de la location des instruments de musique : 4 245 €
- du don du Rotary Club : 2 500 €
- d'autres recettes : 7 285 €





### **Projets importants prévus sur les budgets d'autres services**

- ✓ **Enveloppe de travaux pour les conservatoires/écoles de musique : 1 100 000 €**

Cette enveloppe est gérée par le service mutualisé des bâtiments.

- ✓ **Acquisition d'un logiciel de gestion pédagogique et de facturation : 65 000 €**

L'acquisition d'un logiciel de gestion pédagogique et de facturation commun à l'ensemble des établissements (voire extension possible aux associations) est un projet important.

Il s'agit là de fédérer les établissements autour d'un logiciel commun évolutif qui gère tant la scolarité des élèves (dans des schémas pédagogiques propres à chaque école) que la facturation des prestations, la gestion des parcs instrumentaux et documentaires, les calendriers pédagogiques, de matériel et de salles.

Une première consultation avait permis en 2010 d'identifier deux prestataires de logiciels prenant en compte à la fois la configuration en multi-sites et la nécessité d'harmonisation progressive d'une communauté d'agglomération. Le montant de la formation est imputé sur le budget DRH.

**Au total, les dépenses d'investissement se montent à 1 300 990 € (travaux + acquisitions) et les recettes d'investissement à 20 800 €.**





**LA COMPETENCE**

**EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS  
D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

**SECTEUR SPORTS**  
(fonction 415)

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées aux sports sont de 10 000 €.

Elles sont consacrées au soutien d'évènements sportifs. Cette enveloppe financière est gérée par le service communication en 2011.





## LA COMPETENCE

### EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT (fonction 70)

Le service habitat de la communauté d'agglomération a pour mission de mettre en œuvre la compétence :

- **obligatoire « équilibre social de l'habitat »** comprenant :
  - Le Programme Local de l'Habitat,
  - La politique du logement d'intérêt communautaire,
  - Les actions et aides financières en faveur du logement social,
  - Les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire,
  - Les actions en faveur du logement des personnes défavorisées,
  - L'amélioration du parc immobilier bâti.
  
- **et optionnelle « création et gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage »**.

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

➤ Les **dépenses de fonctionnement** 2011 de la compétence habitat sont de 233 450 € et se répartissent comme suit :

- charges de personnel (1 poste) : 50 000 €,
- autres dépenses : 183 450 €.

### ⇒ **Etudes :**

- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est le document définissant l'ensemble de la politique de l'habitat sur l'intercommunalité. Il a été adopté pour une durée de 6 ans. Notre PLH arrivant à échéance fin 2011 et compte tenu du temps d'élaboration, une consultation a été lancée au cours de l'été 2010 pour élaborer le nouveau PLH. Le bureau d'études SEMAPHORES a été retenu. Le montant du marché est de **94 000 €**.

Le paiement de cette étude devrait se faire en 2011 avec un paiement en plusieurs fois.

- L'intercommunalité doit réaliser 95 places pour l'accueil des gens du voyage. A ce titre, des études de sols peuvent être nécessaires, estimées à **30 000 €**.

⇒ **Observatoire de l'habitat**

La loi impose dans le cadre du suivi du Programme Local de l'Habitat, la mise en place d'un outil de suivi et d'observation. L'intercommunalité a créé en 2008 son observatoire de l'habitat.

Les dépenses afférentes à cet outil sont de deux ordres :

- L'acquisition de données : **5000 €**
- Le développement et la mise à jour des outils de communication : **8000 €** (géré par le service communication)

⇒ **Subventions aux associations**

Les élus communautaires ont décidé de subventionner les ADIL 78 et 91 (association d'information sur le logement).

Chaque année nous versons à :

- L'ADIL 91 : **250 €** (cotisation pour la commune de Bièvres)
- L'ADIL 78 :
  - **2000 €** de cotisation,
  - Une subvention correspondant à 20 centimes d'euros/habitantAvec l'intégration de Bailly, Noisy-le-Roi Le Roi et Rennemoulin, la subvention 2011 est estimée à : **37 000 €**

⇒ **Divers :**

Honoraires : 2 000 € ont vocation à financer l'intervention de professionnels au sein de groupe de travail : réseau habitat ou commission. Cette ligne sera d'autant plus nécessaire qu'il est prévu dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLH un colloque et une table ronde.

Frais de missions : 200 €

Fêtes et cérémonies :

Une ligne est prévue pour l'organisation du colloque habitat qui se tiendra courant février et rassemblera tous les acteurs de l'habitat : **5 000 €**

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

➤ Les **recettes de fonctionnement** pour 2011 sont estimées à 599 500 €. Ces recettes sont constituées :

⇒ **du reversement SRU :**

Ce reversement correspond aux pénalités payées par les communes qui ne répondent pas aux objectifs fixés par la loi SRU (20% de logements sociaux).

Cependant, les communes peuvent présenter à l'Etat, en fin d'année, les dépenses réalisées pour favoriser la création de logements sociaux sur leur territoire. Ces montants sont déduits de leur pénalité.

En conséquence, le montant 2011 ne peut être qu'estimatif : **325 000 €**

⇒ **du Fonds d'aménagement urbain**

Nous sollicitons chaque année le FAU. Ce fonds rembourse VGP d'une partie des sommes investies pour la création de logements sociaux.

Le versement du FAU ne se fait que sur titre de paiement (décalage important entre l'attribution et le versement) : **252 000 €**

⇒ **de la subvention Conseil Général des Yvelines pour le PLH : 22 500 €**

## **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

➤ Les **dépenses d'investissement** concernent principalement les subventions accordées aux bailleurs sociaux pour la réalisation de programme de logements :

⇒ **La subvention surcharge foncière** permet de compenser le coût du foncier en finançant la création de logements sociaux (entre 2500 et 15000 € par logement selon les caractéristiques de l'opération). Cette subvention est, en partie, compensée par le reversement au titre de la loi SRU et le FAU.

Le versement s'effectue de la façon suivante : 80% à l'ouverture de chantiers, 20% à l'achèvement des travaux.

**Les attributions de subventions sur 2011 pourront s'élever à 1.5 M€ pour la création de logements familiaux et 1M€ pour les logements spécifiques. Ces montants ne seront engagés comptablement qu'à l'ouverture de chantier (soit en 2012/2013). En conséquence, aucune enveloppe n'est inscrite au budget 2011**

⇒ **La subvention PLAI/PLUS** permet de financer la création de logements sociaux de type PLAI/PLUS. L'intégralité du fonds est constituée de la subvention CDOR perçue en 2008 (subvention CG).

**En conséquence, aucune nouvelle inscription en 2011 n'est à prévoir. Cette subvention fonctionne uniquement sur des reports se répartissant comme suit :**

- 1 345 500 € non affectés
- 1 127 500 € déjà affectés à des opérations

## **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Aucune recette d'investissement n'a été inscrite au BP 2011.





**LA COMPETENCE**

**ENVIRONNEMENT**

**SECTEUR ORDURES MENAGERES**

(fonction 812)

Les **dépenses de fonctionnement** pour la collecte et le traitement des ordures ménagères se montent à 19 394 059 € et se répartissent comme suit :

|                                      |                         |
|--------------------------------------|-------------------------|
| - charges de personnel .....         | 954 244 €               |
| - personnel mutualisé temporairement | 105 800 € (déchetterie) |
| - autres dépenses .....              | 18 334 015 €            |

En 2011, les efforts portent sur :

- ✓ l'intégration des villes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin (+ 1,37 M€)
- ✓ la mise en place de nouveaux services :
  - déchetterie de Bois d'Arcy,
  - collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E),
  - écopoint de Bièvres,
  - traitement des déchets collectés sur la voie publique,
  - lavage des points d'apports volontaires

L'analyse des dépenses hors charges de personnel de ce secteur est la suivante :

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| ✓ Pré-collecte :    | 510 000 €    |
| ✓ Collecte :        | 10 155 200 € |
| ✓ Déchetterie :     | 409 100 €    |
| ✓ Valorisation :    | 1 201 200 €  |
| ✓ Elimination :     | 5 707 000 €  |
| ✓ Autres dépenses : | 351 515 €    |

⇒ **Secteur Pré collecte : 510 000 €**

Les postes de dépenses comprennent en particulier :

- ✓ Le lavage des points d'apport volontaire aérien, pour 10 000 € et enterrés pour 50 000 €
- ✓ La maintenance des bacs pour 20 000 € et des PAV pour 74 000 €
- ✓ La location/maintenance des bacs pour Noisy-le-Roi : 72 000 €
- ✓ Une enquête pour les dotations en PAV des nouvelles communes : 10 000 € (dépense exceptionnelle)
- ✓ L'achat des sacs d'ordures ménagères, de verre, de déchets d'emballages et de déchets verts, pour 192 000 €
- ✓ La distribution des sacs : 58 000 €
- ✓ Le lavage des bacs du pourtour du marché Notre Dame à Versailles, pour 18 000 €
- ✓ La réparation ponctuelle des abris bacs : 4 000 €
- ✓ Le retrait des PAV hors d'usage : 2 000 €

⇒ **Secteur Collecte : 10 155 200 €**

Les dépenses inscrites sous cette rubrique concernent :

- ✓ La collecte en apports volontaires, pour 430 000 €, y compris la collecte de Noisy-le-Roi pour 42 000 €
- ✓ La collecte en porte à porte pour 8 540 000 €, dont Bailly pour 216 000 € et Noisy-le-Roi, pour 515 000 €
- ✓ L'assistance technique et administrative pour la mise en place du nouveau marché de collecte : 170 000 € (dépense exceptionnelle)
- ✓ Les dépôts des habitants sur le site de collecte à Buc, pour 3500 €
- ✓ Les nouveaux services (collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques, mise à disposition de bennes pour les services techniques des villes, éco point à Bièvres), pour 346 500 €, y compris Noisy-le-Roi et Bailly
- ✓ La collecte des déchets toxiques (DMS) : 415 200 €, dont Bailly et Noisy-le-Roi pour 62 200 €
- ✓ Apports des villes : 200 000 € (tout venant ; gravats)
- ✓ Collecte des dépôts sauvages : 50 000 € (étendue aux parkings communautaires en 2011)

⇒ **Secteur Déchetterie : 409 100 €**

- ✓ Exploitation de la déchetterie de Bois d'Arcy : 400 000 € (8 mois)
- ✓ Travaux sur les réseaux des terrains des déchetteries : 7 000 €
- ✓ Location de WC pour l'écopoint de Bièvres : 2 100 €

⇒ **Secteur Valorisation : 1 201 200 €**

- ✓ Le compostage des déchets végétaux pour 183 000€, dont Bailly 8 112 € et Noisy-le-Roi : 30 100 €
- ✓ Collecte et traitements des déchets de soins (DASRI) : 10 500 €
- ✓ Le traitement au SIDOMPE du verre et des emballages pour 1 007 000€
- ✓ Caractérisations des déchets recyclables : 700 €

⇒ **Secteur Elimination : 5 707 000 €**

- ✓ Elimination des ordures ménagères et des encombrants : 4 700 000 €  
(SIDOMPE : 1 692 400 €, SYCTOM : 2 986 600 €)
- ✓ Traitement des encombrants : 340 000 €
- ✓ Contribution au SYCTOM : 667 000 €

⇒ **Autres dépenses : 351 515 €**

Les autres dépenses sont gérées pour partie par le service environnement (216 400 €) et pour partie par d'autres services (135 115 €).

Les dépenses diverses gérées directement par le service environnement comprennent :

- ✓ Les actions de sensibilisation : 14 000 € (visites de site en autocar par les écoles, écobus D3E)
- ✓ Les réunions d'information sur les composteurs : 40 000 €
- ✓ Les frais liés à la redevance spéciale : 74 000 € (annulations de titres, impayés, frais d'administration générale remboursés à Versailles)
- ✓ Le débroussaillage du dépôt de Buc et de l'Ecopoint : 15 000 €
- ✓ Les frais d'annonces pour les marchés publics : 16 000 €
- ✓ Une provision pour une créance irrécouvrable liée à une pénalité du marché DXP pour 44 000 €
- ✓ Des dépenses de petit outillage, vêtements de travail, .. pour 15 900 €

Les dépenses gérées par les autres services de l'agglomération comprennent :

- ✓ La réalisation des supports de communication : 106 000 € par le service communication. La communication portant sur le tri sélectif est subventionnée.
- ✓ La location du terrain de Bièvres pour 4 500 € et les taxes foncières des terrains de Buc et de Bois d'Arcy pour 10 500 € par le service d'administration générale
- ✓ La formation des agents pour 4 000 € par la DRH
- ✓ Les frais d'avocat pour 6 000 € pris en charge par le service des Affaires Juridiques
- ✓ La maintenance du logiciel de la redevance spéciale pour 2 700 €, les frais téléphoniques : 400 € et du petit matériel : 1 015 € par la Direction des Services Informatique et Téléphonique (DSIT)

⇒ **Les dépenses de masse salariale**

Il est prévu dans le cadre du budget 2011 le recrutement d'un agent de maîtrise et de trois agents techniques pour le fonctionnement de la déchetterie de Bois d'Arcy, soit un montant de 132 200 €.

Le service de l'environnement est renforcé par le recrutement d'un agent de collecte supplémentaire pour améliorer le suivi des collectes et faire face à l'élargissement du périmètre, soit 30 000 €.

⇒ **La mutualisation temporaire du personnel pour la construction de la déchetterie**

La maîtrise d'œuvre de la déchetterie est assurée par la Ville de Versailles. Cette intervention donne lieu à un remboursement dans le cadre d'une convention temporaire de mutualisation dont le montant est estimé à 105 800 €.

Cette dépense donne lieu à une recette de fonctionnement d'ordre du même montant pour intégrer la maîtrise d'œuvre en régie au coût d'investissement de la déchetterie.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à 20 805 800 € et se composent de :

- ✓ la TEOM pour 17 400 000 €, dont Bailly-Noisy-le-Roi : 1 349 990 €.

Les 17 400 000 € ont été calculé sur la base d'une augmentation du produit de la TEOM de 4 % par rapport au produit notifié 2010. Cette évolution de 4 % comprend la revalorisation forfaitaire des bases fiscales déterminée en Loi de Finances (+ 2 %), l'augmentation physique des bases et l'augmentation éventuelle du taux de la TEOM.

- ✓ la redevance spéciale pour 1 750 000 € lié à l'augmentation du taux de la redevance spéciale de 6 %.
- ✓ les autres recettes 1 550 000 € qui concernent les rubriques suivantes :
  - Versement par le SIDOMPE de la recette verre , pour 39 600 €
  - Reversement du SYCTOM, pour 436 000 €
  - Soutien Eco Emballage pour Versailles, pour 478 400 €, sous réserve que le nouveau barème E ne modifie pas les conditions
  - Soutien à l'éloignement du centre de tri pour les ordures ménagères, pour 50 000 €
  - Soutien Eco Emballage par le SIDOMPE, pour toutes les autres communes, pour 343 000 €
  - Revente des matériaux, pour 150 000 €
  - Recette Eco folio, pour 30 000 €
  - Soutien Eco Emballage pour le verre de Versailles, pour 5000 €
  - Versement pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), pour 3 000 €
  - Versement de l'agence de l'eau, pour 15 000 €

⇒ Les **dépenses d'investissement** se montent à 1 768 360 € et se composent :

- ✓ des bacs et composteurs : 405 000 €
- ✓ des points d'apports volontaires : 600 000 €
- ✓ des travaux de réalisation de la déchetterie provisoire à Satory : 470 000 €
- ✓ de la maîtrise d'œuvre de la déchetterie de Bois d'Arcy : 105 800 €
- ✓ de la dépollution du terrain de la déchetterie de Bièvres : 100 000 €
- ✓ des travaux de mise aux normes des écopoints de Jouy et Bièvres : 60 000 €
- ✓ de l'achat de conteneurs à piles : 10 000 €
- ✓ de l'achat des extincteurs pour la déchetterie : 1 600 €
- ✓ d'un appareil photo pour le suivi de la collecte et d'un logiciel : 960 € (budget DSIT)
- ✓ de la signalétique de la déchetterie et des consignes de tri : 15 000 € (budget géré par le service communication)



Le budget des ordures ménagères est synthétisé dans le tableau ci-dessous.

| <b>BUDGET DE FONCTIONNEMENT LIE AUX ORDURES MENAGERES</b>  |                   |   |                   |
|--|-------------------|---|-------------------|
| <b>AVEC UNE HAUSSE DU PRODUIT DE LA TEOM DE 4 %</b>  |                   |   |                   |
| <b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>  | <b>BP 2011</b>    | <b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>   | <b>BP 2011</b>    |
| Coûts directs  | <b>18 334 015</b> | TEOM  | 17 400 000        |
| <i>Précollecte</i>   | <i>510 000</i>    |   |                   |
| <i>Collecte</i>  | <i>10 155 200</i> |   |                   |
| <i>Déchetterie</i>   | <i>409 100</i>    |   |                   |
| <i>Valorisation</i>  | <i>1 201 200</i>  |   |                   |
| <i>Elimination</i>   | <i>5 707 000</i>  |   |                   |
| <i>Divers coûts directs gérés par le service environnement (sensibilisation, frais annonces, RS)</i> | <i>216 400</i>    |   |                   |
| <i>Divers coûts directs gérées par d'autres services (communication, formations,...)</i>             | <i>135 115</i>    |   |                   |
|  |                   |   |                   |
| Charges de personnel   | <b>1 060 045</b>  | Redevance spéciale  | 1 750 000         |
| <i>Service environnement</i>   | <i>822 045</i>    |   |                   |
| <i>Déchetteries</i>  | <i>132 200</i>    |   |                   |
| <i>Mutualisation Ville de Versailles maîtrise d'œuvre déchetterie</i>                                | <i>105 800</i>    | Recette d'ordre : travaux en régie Mutualisation Ville de Versailles maîtrise d'œuvre déchetterie | 105 800           |
|  |                   |   |                   |
| <b>Coûts indirects : frais de structure</b>  | <b>916 000</b>    | Autres recettes   | 1 550 000         |
|  |                   |   |                   |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b>  | <b>20 310 060</b> | <b>Total recettes de fonctionnement</b>   | <b>20 805 800</b> |
|  |                   |   |                   |
| <b>AUTOFINANCEMENT (amortissements inclus)</b>   | <b>495 740</b>    |   |                   |
| <b>BUDGET D'INVESTISSEMENT LIE AUX ORDURES MENAGERES</b>   |                   |   |                   |
|  |                   |   |                   |
| <b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>   | <b>BP 2011</b>    | <b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>  | <b>BP 2011</b>    |
| Bacs et composteurs  | 405 000           | Autofinancement   | 495 740           |
|  |                   |   |                   |
| Points apports volontaires   | 600 000           |   |                   |
|  |                   |   |                   |
| Petits matériels (conteneurs piles,..)   | 12 560            |   |                   |
|  |                   |   |                   |
| Déchetteries :   | 750 800           |   |                   |
| - travaux  | 630 000           |   |                   |
| - maîtrise d'œuvre ville de Versailles   | 105 800           |   |                   |
| - signalétique   | 15 000            |   |                   |
|  |                   |   |                   |
| <b>Total dépenses d'investissement</b>   | <b>1 768 360</b>  | <b>Total recettes d'investissement</b>  | <b>495 740</b>    |
|  |                   |   |                   |
|  |                   | <b>Complément financé par le budget général de VGP</b>  | <b>1 264 620</b>  |



**LA COMPETENCE**

**ENVIRONNEMENT**

**SECTEUR**

**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

(Fonction 830)

Les dépenses pour la protection de l'environnement et du cadre de vie se montent

- en fonctionnement à 57 000 € pour l'étude sur le plan climat territorial
- en investissement à 60 000 € pour l'étude sur le bruit



**LA COMPETENCE**

**FOURRIERE ANIMALE**  
(fonction 12)

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la compétence fourrière animale s'élèvent à 42 749 € et se répartissent comme suit :

- charges de personnel mutualisé : 8 124 €
- autres dépenses 34 625 €.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent entre :

- 31 500 € pour le contrat avec la société qui gère la prise en charge des animaux errants (SACPA)
- 9 105 € pour le remboursement à la Ville de Versailles des frais générés par la mise à disposition de personnel pour récupérer les animaux errants avant prise en charge par la SACPA (et les frais d'administration générale qui y sont associés : 1 625 €)  
70 à 80 animaux errants sont récupérés chaque année. Le lieu de transit est situé sur le terrain de Buc.
- 1 500 € pour les dépenses d'eau pour les animaux en attente sur le site

Aucune recette n'est associée à cette compétence.



## LA COMPETENCE

### AMENAGEMENT :

### **SECTEUR AMENAGEMENT** (Fonction 824)

La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres la compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma directeur et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.

### **A ce jour, Versailles Grand Parc développe les objectifs suivants dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace communautaire :**

- Valorisation des espaces naturels et protégés du territoire,
- Mise en valeur de l'allée royale de Villepreux,
- Coordination des communes sur les grands dossiers d'infrastructure et/ou d'aménagement auprès des partenaires institutionnels : l'Etat, le conseil régional, les conseils généraux, le STIF, les territoires voisins (OIN, SDRIF...).
- Participation à la création d'une agence d'urbanisme.

En 2011, l'accent sera mis sur :

- ⇒ L'allée royale de Villepreux : épine dorsale de la plaine de Versailles pour améliorer le cadre de vie des piétons et des cyclistes (reconstitution de l'allée historique, circulations douces, ...),
- ⇒ Les études (Faisanderie, ru de Gally, charte paysagère de la vallée de la Bièvre...) participent à la mise en valeur du paysage de VGP,
- ⇒ La coopération avec les quatre communautés d'agglomération concernées par l'OIN du plateau de Saclay en particulier en matière de coordination des projets de transports,
- ⇒ L'accessibilité aux personnes handicapées améliorant leur cadre de vie.

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

➤ Les **dépenses de fonctionnement** du secteur de l'aménagement et des services urbains sont de 545 000 € et se répartissent comme suit :

|                          |           |
|--------------------------|-----------|
| - charges de personnel : | 260 000 € |
| - autres dépenses :      | 285 000 € |

L'augmentation des charges de personnel du secteur de l'aménagement s'explique par le recrutement d'un poste de chargé de mission (budgété sur 6 mois).

⇒ **Etudes (la Faisanderie, le ru de Gally, la charte paysagère de la vallée de la Bièvre...) : 60 000 €**

Dans le cadre de la compétence aménagement de l'espace communautaire, les élus ont souhaité que VGP porte une action particulière en matière de préservation et valorisation des espaces naturels et du paysage. Dans ce cadre, plusieurs espaces nécessitent de réaliser un diagnostic permettant de définir une politique en matière de valorisation : il s'agit par exemple de la Faisanderie sur la commune de Fontenay-le-Fleury ou de l'ensemble de la vallée de la Bièvre.

⇒ **La cotisation à l'APPVPA (association patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets)**

L'APPVPA est une association dont l'objectif est de préserver et de valoriser l'espace de la plaine de Versailles. Dans le cadre de sa politique en la matière, VGP s'inscrit dans une démarche volontariste de soutien d'une structure existante, dont l'action est reconnue. Cette cotisation, de l'ordre de 2 000 €, permettra de contribuer au fonctionnement de cette association qui prend notamment en charge la réalisation d'études territoriales et qui mène une action en faveur de l'agriculture et des espaces naturels, en particulier dans le cadre du programme européen Leader.

⇒ **La cotisation à Paris Métropole**

Les élus de VGP ont souhaité adhérer au Syndicat mixte ouvert de Paris Métropole, syndicat qui mène des études relatives à l'aménagement et au développement de la région francilienne. Cette contribution devrait s'élever à **18 229 €** pour l'année 2011.

⇒ **La participation aux études de l'Etablissement Public Paris Saclay**

La contribution à l'EPPS pour la réalisation des études a été estimée à 200 000 € dans le budget.

⇒ **L'accessibilité des personnes handicapées**

Les frais d'études ne concernent que les conservatoires et écoles de musique. Cette dépense est donc transférée à la compétence culturelle. Le diagnostic d'accessibilité sera réalisé en interne.

## **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

➤ Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à 31 800 € et concernent l'Allée royale de Villepreux :

Cette recette est constituée principalement de subventions perçues auprès de Conseil général des Yvelines (15 900 €), de la DIREN (11 925 €) et de l'Europe via le FEDER (3 975 €).

## **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

➤ Les **dépenses d'investissement** concernent :

⇒ **L'allée royale de Villepreux (300 000€)**

Il s'agit des premiers travaux dans le secteur du triangle. Il concerne avant tout l'aménagement aux abords de la grille royale, au droit de l'allée de Villepreux (aménagement de l'espace public, éclairage, circulations douces....)





## LA COMPETENCE

### AMENAGEMENT :

**SECTEUR TRANSPORTS URBAINS**  
(Fonction 815)

## Les compétences de Versailles Grand Parc

### Les compétences obligatoires

En matière d'aménagement de l'espace communautaire : organisation des transports au sens du chapitre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.

### Compétences optionnelles

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

### Compétences facultatives

Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

## Les actions à engager par VGP en 2011 dans le cadre de ses compétences obligatoires :

### → Contribuer au bon fonctionnement des réseaux de transport collectif

- Participation financière de Versailles Grand Parc

Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) est l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France qui définit les conditions générales d'exploitation, crée les titres de transport et fixe les tarifs des transports publics de voyageurs. Il définit également l'offre de transport et le niveau de qualité des services dans le cadre de contrats signés avec les transporteurs.

Le décret n°59-157 du 7/01/1959 offre la possibilité aux collectivités d'intervenir aux côtés du STIF dans la définition de l'offre de transport : « *Le Syndicat des transports d'Ile-de-France peut subordonner le maintien ou la création de dessertes déficitaires, sur la demande des collectivités territoriales ou de leurs groupements, au versement au transporteur de subventions par ces collectivités. Les versements font l'objet de conventions communiquées au Syndicat* » - Art 9 - Décret n°59-157 du 7/01/1959

Versailles Grand Parc participe au financement des lignes de bus déficitaires via le versement de subventions aux transporteurs. Ces subventions sont définies dans le cadre du contrat d'exploitation de type II et de la convention partenariale tripartite.

Versailles Grand Parc verse également des subventions à des collectivités lorsque les lignes de bus concernées appartiennent à un autre bassin de vie. C'est le cas pour les lignes 495 Transdev où une subvention est reversée à la CAPS et 415 SQYBUS pour laquelle une subvention est reversée à la CASQY.

- Participation de Versailles Grand Parc au suivi et aux évolutions des réseaux de transport collectif

La convention partenariale tripartite en cours de négociation, qui sera signée entre les transporteurs, le STIF, Versailles Grand Parc et le Chesnay permettra aux collectivités de s'impliquer dans le suivi du contrat d'exploitation des lignes de transport public définies dans le contrat d'exploitation CT2. VGP est associé au fonctionnement des réseaux de transport et aux projets d'évolution/restructuration d'offre

Des études d'évolution/restructuration d'offre seront engagées en interne et en externe, via un prestataire extérieur.

- Observatoire des déplacements

Les quatre intercommunalités (VGP, CAPS, la CASQY et Europ'Essonne) ont pour objectif de partager leurs données et connaissances relatives aux réseaux de transport public via la création d'une base de données communes.

Elles prévoient de lancer un marché public pour la constitution de cette base de données communes.

### **→ Réalisation du Plan Local de Déplacements (PLD)**

Le PLD est un document de planification, outil de mise en œuvre du PDU.

La gestion du projet PLD est à la charge du Syndicat Mixte du Bassin de Déplacement de la Région de Versailles (SMBDRV), qui regroupe VGP et 5 communes hors VGP (Vélizy, Bailly, les Clayes-sous-Bois, Le Chesnay, Châteaufort).

### **Les actions engagées par VGP dans le cadre de ses compétences optionnelles :**

#### **→ Encourager l'usage des modes doux :**

- Déployer le réseau de circulations douces de loisirs défini dans le Schéma Directeur
  - Assister et subventionner les communes membres de VGP

Le nouveau règlement adopté en conseil communautaire de juin dernier permet aux communes de bénéficier de subventions pour la réalisation des travaux de maîtrise d'œuvre à hauteur de 25 %, plafonnées à 100 K€/km.

Les études de faisabilité sont financées à hauteur de 25 %.

- Définir les itinéraires cyclables à déclarer « d'intérêt communautaire », sous maîtrise d'ouvrage de VGP :

Ces itinéraires cyclables d'intérêt communautaire seront sous maîtrise d'ouvrage de VGP, qui financera donc à 100 % les travaux et recherchera pour son compte d'éventuels cofinancement.

**Les actions engagées par VGP dans le cadre de ses compétences facultatives :**

**→ Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire**

- Déclarer le parking de Saint-Cyr-l'Ecole d'intérêt communautaire
- Réhabilitation du parking de Saint-Cyr-l'Ecole
- Réalisation d'une étude préalable à la mise en paiement du parking de Saint-Cyr-l'Ecole
- Initier la compétence parking d'intérêt communautaire par la mise en place et la gestion de parkings vélos sécurisés au niveau des gares.

**LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les **dépenses de fonctionnement** pour la compétence aménagement/transports urbains se montent à 1 397 750 € et se répartissent comme suit :

|                        |             |
|------------------------|-------------|
| - charges de personnel | 95 000 €    |
| - autres dépenses      | 1 302 750 € |

**Etudes : 200 000 €**

- Etude globale de circulation sur le canton de Saint-Cyr-l'Ecole : Budget prévisionnel de l'étude : 60 K€ HT, soit 71 760 € TTC
- Etude de requalification de la RD7 en vue des nouveaux projets d'aménagement : 40 € HT, soit 47 840 € TTC
- Etude de dimensionnement et de stationnement aux abords du PR Parking-relais Saint-Cyr: 20 K€ HT, soit 23 920 € TTC
- Etude pour le lancement de l'Observatoire Déplacements des 4 intercommunalités : 22 K€ HT, soit 26 312 € TTC (Seuil des 90 K€ réparti entre les 4 intercommunalités)

**Contributions aux organismes de regroupement : 30 000 €**

Contribution versée au SMBDRV pour un éventuel avenant permettant de financer des études complémentaires réalisées dans le cadre du Plan Local de Déplacements.

**Subventions Fonctionnement groupements de collectivités : 140 000 €**

Subventions reversées à la CAPS et à la CASQY pour le financement des lignes de bus 495 TRANDEV et 415 SQYBUS (138 946 € pour l'année 2010).

Subventions reversées en 2010 :138 946 €

CASQY : 36 350 € pour la ligne 415 (déficit 2010)

CAPS : 102 596 € pour la ligne 495 (déficit 2009)

Rappel des Subventions reversées en 2009 :

CASQY : 1 762 € (déficit 2009)

CAPS : 84 293 € (déficit année 2008)



**Subventions aux transporteurs, délégataires du service public de transport : 873 000 €**

- Dépenses prévisionnelles pour 2011 (sur la base CT2) : 480 K€
- Evolution d'offre : **140 K€** (Evolution / au budget total : 29 % (140/480))
- Dépenses prévisionnelles 2011 pour Bailly : 85 K€ pour Noisy-le-Roi : 168 K€

Cet effort en matière d'évolution d'offre sera poursuivi en 2012. Compte tenu des délais de mise en œuvre et des contributions attendues tant du STIF que des recettes de trafic, c'est une offre supplémentaire d'environ 800 000 € qui devrait pouvoir être mise en place à l'automne 2011.

**Concours divers, cotisations : 7500 €**

Versement au Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) : 7 452,33 €

**Frais de missions : 250 €, Frais d'annonce pour les marchés publics : 2000 €**

**Enveloppe de fonds de concours aux communes pour divers interventions :**

Une enveloppe de **50 000 €** est inscrite au budget 2011 pour aider les communes sur diverses interventions ponctuelles dans le domaine des transports, et qui feront l'objet de délibérations ultérieures.

**LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 455 000 €, qui se composent des éléments suivants :

**Subventions versées aux communes de VGP pour la réalisation d'itinéraires cyclables « de loisirs » : 275 000 €**

- Subventions relatives aux travaux de maîtrise d'œuvre : 10 km/an avec 25K€/km soit 250 K€ par an
- Subventions relatives aux études : 5000 € / commune avec 3 études / an soit 15 K€
- Panneaux d'information : 10 K€

**Etude de faisabilité pour la réalisation d'un itinéraire cyclable « d'intérêt communautaire » reliant Versailles au Plateau de Saclay : 30 000 €**

**Achat de Parkings-vélos mobiles : 100 000 €**

En 2011 est prévu l'achat de 5 tourniquets mobiles pour 20 vélos au coût unitaire de 20 K€, soit une dépense de 100 000 €.

**Enveloppe de fonds de concours aux communes pour divers travaux sur les transports : 50 000 €**

Une enveloppe de 50 000 € est inscrite au budget 2011 pour aider les communes sur divers travaux ponctuels concernant le secteur des transports. Les décisions d'attribution de ces aides sont prises ultérieurement.



**LA COMPETENCE**

**AMENAGEMENT**

**SECTEUR SIG ET OBSERVATOIRE**

(Fonction 824)

**Présentation générale du service Système d'Information Géographique (SIG) et Observatoire**

Le service SIG et Observatoire a pour objectif d'aider la collectivité à mieux appréhender ses missions de service public. Il participe à l'évaluation des politiques publiques, il contribue à optimiser la gestion de la collectivité, il favorise la transversalité et le partage d'informations, il apporte aux citoyens une nouvelle source d'information et enfin il fédère les ressources et les moyens à mettre en œuvre.

D'une manière générale, le service SIG et Observatoire touche toutes les strates de la fonction publique territoriale et concerne un large éventail de domaines : voirie, environnement, social, développement économique, gestion des données métiers, petite enfance, enseignement, aménagement du territoire, communication, culture, sports, ... Transversal dans son approche, le service SIG et Observatoire a la capacité à fédérer, rassembler, mutualiser, informer et moderniser.

Etant donnée sa place dans le Système d'information de la collectivité, le service SIG et Observatoire s'inscrit dans la démarche de modernisation de la fonction publique territoriale.

Les missions du SIG et Observatoire s'exercent sur la Ville de Versailles, son CCAS et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc selon une convention de services partagés. Les cinq agents de la Ville de Versailles sont actuellement installés dans les locaux de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

⇒ Les **dépenses de fonctionnement** pour le Système d'Information Géographique (SIG) et l'Observatoire se montent à 108 053 € et se répartissent comme suit :

|                                       |          |
|---------------------------------------|----------|
| - charges de personnel mutualisé..... | 84 794 € |
| - autres dépenses .....               | 23 259 € |

Les autres dépenses se composent des frais de maintenance (6 300 €) et du remboursement des frais d'administration générale à la Ville de Versailles (16 959 €).

⇒ **Convention de services partagés du SIG :**

Une convention de services partagés a été signée en février 2006 entre la ville de Versailles et la communauté de communes Versailles Grand Parc et sera revue très prochainement dans le cadre de la convention générale de mutualisation des services entre la Ville de Versailles et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. La Ville de Versailles est coordonnatrice du groupement de commande pour la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG).

Les relations financières entre Versailles Grand Parc et la Ville de Versailles en 2011 sont :

- en dépense : 101 753 € pour le remboursement du personnel mutualisé (part personnel : 84 794 € et frais d'administration générale qui y sont liés : 16 959 €)
- en recette : 17 500 € au titre de l'utilisation des locaux de Versailles Grand Parc par le service SIG de la Ville de Versailles

⇒ **Les dépenses d'investissement** sont de 5 400 € pour l'achat de bases de données par l'Observatoire et le SIG





## LA COMPETENCE

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (Fonction 90)

En 2011, les principaux objectifs et axes de travail de la Direction du Développement Economique porteront sur :

**Les infrastructures** : développer les ZAE ainsi que les pôles économiques si ceux-ci requièrent des travaux immobiliers d'entreprise et renforcer l'offre de services privés et publics aux entreprises du territoire afin de rendre lisibles les atouts économiques de VGP et favoriser ainsi la prise de décision d'installation de chefs d'entreprises sur le territoire.

**Le suivi et le soutien à la création d'entreprise** : soutenir les filières à fort potentiel ou trop faiblement représentées dans le tissu économique local. Accompagner les entreprises du territoire dans leurs démarches (par ex : recherche de locaux), suivi endogène. Connaître, rencontrer, aider les entreprises exogènes à s'installer et se développer sur VGP. Développer une connaissance fine des opportunités d'installation sur le territoire en lien avec les communes. Accompagner les projets d'implantation exogènes.

**Le commerce** : assurer une organisation cohérente pour répondre aux besoins de la population. Permettre le développement d'une offre commerciale pour créer/conforter les centralités urbaines pour les communes autres que Versailles (Les Loges, St Cyr, Rocquencourt). Offrir un service de proximité pour les Loges et Rocquencourt. Mener des études de commercialité pour le compte des communes.

**Le Marketing et la Promotion** : développer la notoriété du territoire auprès des décideurs et prescripteurs pour renforcer le flux naturel des demandes d'implantations. Attirer de nouveaux investisseurs dans le foncier de VGP pour l'accueil des nouvelles entreprises. Faciliter l'émergence d'une nouvelle filière « le vivant dans la ville », animer les entreprises et contribuer à leur lisibilité sur notre territoire. Développer des partenariats forts avec les acteurs franciliens : Région, Agence Régionale de Développement Paris Ile de France (ARD), Pôles de compétitivité (Movéo, Systematic, Advancity).

Les **dépenses de fonctionnement** se montent à 814 395 € et sont réparties de la manière suivante :

- charges de personnel et mutualisation : 244 366 €
- personnel mutualisé temporairement : 76 350 €
- autres dépenses : 494 219 €

Les dépenses de fonctionnement gérées directement par la direction du développement économique d'un montant global de **415 000 €** se répartissent sur les actions suivantes :

|  |            |
|--|------------|
| - ZAE .....  | 110 000 €, |
| - Participation à des pôles de compétitivité ..... | 21 000 €,  |
| - Action Prospection .....                         | 45 000 €,  |
| - Soutien Local .....                              | 153 000 €, |
| - Développement Commercial .....                   | 74 000 €,  |
| - Outil Développement Economique .....             | 12 000 €,  |

⇒ **ZAE - 110 000 €**

Ce poste est doté d'une enveloppe de 110 000 € prévus au titre des frais d'études et de recherches dans le cadre de l'accompagnement des projets des ZAE ainsi que pour la réalisation de diagnostics territoriaux.

⇒ **Participation à des pôles de compétitivité - 21 000 €**

Les crédits prévus sur cette ligne sont des frais de cotisations à hauteur de 16 500 € notamment l'adhésion de la communauté d'agglomération à Mov'eo à laquelle Versailles Grand Parc adhère depuis 2006. 3 projets majeurs sont en cours d'élaboration (Moveotronics, Moveolab et Ceremh). 1500 € sont prévus au titre de l'adhésion à Advancity (Pôle de compétitivité des éco-technologies et de la ville durable).

3 000 € sont également prévus aux fins de diverses publications et photocopies.

⇒ **Action Prospection – 45 000 €**

Les crédits prévus sur ce service qui intéressent la promotion du territoire et la prospection se composent :

- des frais pour les études de positionnement « Le vivant et la Ville » pour 15 000 €.
- des frais en tant qu'exposants ou visiteurs pour des salons professionnels d'entrepreneurs à hauteur de 13 000 €
- 15 000 € sont inscrits pour des frais d'événements de promotion/prospection ; réseaux banques/entreprises, divers ; « Le vivant et la Ville ».
- 1 400 € pour notre abonnement à TELANGO, un moteur de recherche d'informations pour l'immobilier d'entreprise. 600 € sont inscrits pour d'autres abonnements dans le cadre de la veille immobilier d'entreprise.

⇒ **Soutien Local – 153 000 €**

Le soutien local se manifeste à travers une section d'accompagnement des entreprises, une section relative au projet en cours de la pépinière d'entreprises ainsi qu'une section d'aide à la création d'entreprise.

Au titre de la section d'accompagnement des entreprises, 10 000 € sont prévus au titre de l'organisation d'événements et cérémonies liés à cette thématique.

25 000 € sont inscrits pour 2 mois de frais de gestion de la pépinière (novembre à décembre 2011).

95 000 € de taxes et redevances fiscales sont prévues sur 2011 concernant la pépinière d'entreprises.

23 000 € sont prévus dans le cadre de l'aide à la création d'entreprise : 3 000 € pour l'association Suzanne Michaux qui accompagne ceux qui souhaitent créer leur entreprise et met en place un tutorat dans le montage des projets, un accès à des bases de données et la mise à disposition de moyens bureautiques. 20 000 € sont également prévus dans le cadre de la Plateforme d'Initiative Locale (PFIL).

⇒ **Développement Commercial – 74 000 €**

Le développement commercial s'exprime à travers plusieurs thématiques, le schéma organisationnel, la promotion commerciale et les métiers d'art.

Le schéma organisationnel : 54 000 € sont prévus pour des frais d'études et de recherches sur les communes de Saint Cyr, Bois d'Arcy et Rocquencourt et Bailly, ainsi que pour la mise à jour du diagnostic commercial.

20 000 € pour le salon organisé sur la thématique « Métiers d'Art », fin 2011

⇒ **Outil Développement Economique 12 000 €**

Sont prévues les dépenses suivantes :

6 000 € pour l'achat de données INSEE et ALTARES qui alimentent la base de données GEPE (base sur les entreprises du territoire) exploitée par le service du développement économique,

4 000 € pour l'adhésion à une nouvelle base de données,

930 € pour notre adhésion à l'Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise (ORIE) et 1 000 € au titre de l'adhésion à la bourse des locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie.



Les autres dépenses de fonctionnement du développement économique sont d'un montant global de **399 395 €** et se répartissent de la manière suivante:

- 28 000 € pour la communication (service communication de VGP)
- 4 100 € pour les remboursements de frais aux élus pour les salons (DRH)
- 367 2954 € pour les dépenses de personnel et la convention de mutualisation du personnel avec la ville de Versailles (service finances et DRH)

Les dépenses centralisées sur le budget du service communication se composent :

- de supports de communication pour la promotion du territoire : 10 000 €
- de la conception et de l'impression d'un guide sur les métiers d'art : 5 000 €
- de la réalisation d'une plaquette de présentation du territoire de VGP : 13 000 €

Les dépenses inscrites dans le cadre de la convention de mutualisation avec la Ville de Versailles se composent :

- de la mutualisation des agents du développement économique (282 716 € dont 235 597 € de remboursement de charges de personnel et 47 119 € pour les Frais d'Administration Générale qui y sont liés)
- de la mutualisation temporaire de la Direction de la construction de la Ville de Versailles pour la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de la pépinière (76 350 €)

Les **recettes de fonctionnement** sont estimées à **77 850 €**.

1 500 € concernent une subvention prévisionnelle pour la réalisation de l'étude de Saint-Cyr-l'Ecole, prévue en dépenses dans le cadre du schéma organisationnel du Développement Commercial.

76 350 € correspond à une recette d'ordre pour les travaux en régie assurée par la Ville de Versailles dans le cadre des travaux de la pépinière.

Les **dépenses d'investissement** d'un montant de 826 350 € sont inscrites pour compléter le financement des travaux de la pépinière étalé sur les exercices 2010 (crédits reportés) et 2011.

Au sein de ce montant, 76 350 € correspondent à la maîtrise d'ouvrage déléguée assurée par la Ville de Versailles (travaux en régie).



**Les postes budgétaires :**

**Administration Générale (fonction 020)**

**et**

**Non-ventilés (fonction 01)**



**LE POSTE BUDGETAIRE**

**ADMINISTRATION GENERALE**  
(Fonction 020)

Le poste budgétaire administration générale regroupe les dépenses liées à la structure Versailles Grand Parc qui n'ont pu être ventilées par compétences. Il s'agit des dépenses des services ressources (finances, RH, commande publique, direction générale, communication).

Les **dépenses de fonctionnement** d'administration générale sont de 2 525 792 € et se répartissent de la manière suivante :

- charges de personnel et mutualisation : 1 073 876 €
- autres dépenses : 1 451 916 €

Les charges de personnel se composent :

- de la masse salariale des services ressources (administration générale, communication, finances) : 694 271 €
- de la mutualisation des services (RH, commande publique, archives, contrôle de gestion, courrier, informatique, juridique et technique) : 301 605 €

Le montant total de la mutualisation de ces services ressources est de 509 306 € (hors Frais d'administration générale) dont 207 701 € est imputé directement sur le CRR de Versailles conformément à la CLETC.

- de l'assurance statutaire : 70 000 € pour l'ensemble du personnel
- de la médecine du travail : 8 000 € pour l'ensemble du personnel

Les autres dépenses pour un montant de 1 451 916 € regroupent notamment :

- ✓ les dépenses gérées par le service administration générale : 659 160 €, qui comprend notamment :
  - le loyer du siège de Versailles Grand Parc : 391 200 €
  - les charges afférentes et les taxes diverses : 87 900 €
  - le nettoyage des locaux du siège de VGP : 12 300 €
  - le chauffage et l'électricité du siège de VGP : 16 500 €
  - l'affranchissement : 18 600 €
  - la location des véhicules : 37 500 €
  - le carburant : 8 000 €
  - les études financières : 20 000 €
  - les abonnements aux revues : 7 850 €
- ✓ les frais généraux liés aux services mutualisés : 76 790 €
- ✓ les frais liés aux élus : 348 300 € (indemnité, frais de mission)
- ✓ la subvention à la Caisse d'Entraide : 48 000 €
- ✓ les dépenses informatiques, téléphonique et la reprographie : 86 165 €
- ✓ la communication institutionnelle : 83 500 €

Le budget communication 2011 est dans la continuité du budget 2010 (82 000 €).

Parmi les actions récurrentes, l'édition du journal de la CA (2/an) distribué auprès des 185 000 habitants (+ Noisy-le-Roi/Bailly/Rennemoulin) représente la moitié de ce budget.

Les autres dépenses prévues concernent diverses publications comme la carte de vœux, et des actions pour le site web (annonces et référencement). Parmi les nouveautés, une provision de 20 000 € est budgétée afin de réaliser le dossier de presse, le rapport d'activité annuel, la création d'une photothèque, la distribution d'une lettre d'information VGP à tous les habitants et l'entretien des panneaux d'entrées de ville.

**En recettes de fonctionnement : 80 630 €**

- la location de la salle informatique à la Ville de Versailles pour des formations : 23 000 €
- le remboursement de l'administrateur mis à disposition de la Ville de Versailles sur des missions de communication : 57 630 €

**En dépenses d'investissement : 3 137 760 €**

- les acquisitions foncières : 3 000 000 € (achats de bureaux, réserves foncières)
- l'acquisition d'un stand d'exposition par le service communication : 20 000 €
- l'acquisition de logiciels et de matériel informatique : 34 260 € (géré par la DSIT)
- l'acquisition de copieurs : 12 700 € (géré par la DSIT)
- l'acquisition de matériel téléphonique : 26 100 € (géré par la DSIT)
- l'achat de mobilier : 25 000 €
- l'acquisition de matériel divers (coffre, plieuse, vélos) : 6 200 €
- la réévaluation de la caution dans le cadre de la location des bureaux : 13 500 €



## LES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

### NON VENTILEES

(Fonction 01)

Les inscriptions budgétaires non ventilées selon l'instruction comptable M14 comprennent l'attribution de compensation versée aux communes, les amortissements, l'autofinancement prévisionnel, le Fonds de Compensation de la TVA et les emprunts.

En dépenses de fonctionnement, les dépenses non ventilées comprennent :

- l'attribution de compensation versée aux communes : 36 100 000 €. Ce montant tient compte de l'AC provisoire à verser à Bailly, Noisy-le-Roi et Renneoulin (2,01 M€) en attendant que la CLETC fixe précisément le montant des charges transférées ;
- le reversement de fiscalité à l'Etat au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) lié à la réforme de la taxe professionnelle : 16 185 100 €
- les amortissements : 1 350 000 €.

Le montant est bien plus élevé qu'en 2010 (612 240 €) pour tenir compte de l'amortissement supplémentaire occasionné par les biens mis à disposition par les communes dans le cadre du transfert des charges (instruments, subvention d'équipement versée en 2010 sur les VNC, bacs de Bailly) et pour permettre une régularisation des durées d'amortissement des subventions de surcharge foncière versée antérieurement ;

- le prélèvement sur la section de fonctionnement vers la section d'investissement : 6 051 368 €, en légère baisse par rapport au BP 2010 (- 260 000 €).

En recettes de fonctionnement, les recettes non affectées à une dépense particulière regroupent :

- la Dotation Globale de Fonctionnement : 9 163 654 €, estimée sur la base d'une augmentation de 520 000 € par rapport au montant notifié 2010 en raison de l'élargissement du périmètre en 2011 (effet population)
- les dotations de compensation de l'Etat sur la Taxe Professionnelle : 13 044 671 € en baisse par rapport à 2010 (13 901 289 €) du fait de la déduction de la TASCOM en 2011 et de la perte de 40 000 € lié aux gels des dotations de l'Etat.
- le produit fiscal (hors TEOM) estimé à 46 915 124 € dont la décomposition et le mode de calcul est rappelée page suivante.

|  | VGP 11<br>communes | Bailly + Noisy-le-<br>Roi+<br>Rennemoulin | VGP 14<br>communes |                            |                   |
|--|--------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------|
| Compensation relais 2010<br>notifiée   | 27 290 270         | 1 967 152                                 | 29 257 422         |                            |                   |
| Déduction du Plafonnement sur<br>la Valeur ajoutée (inscrit en<br>Dépenses au BS)              | -366 485           | -1 327                                    | -367 812           |                            |                   |
| <b>Produit fiscal net en 2010 ( 1 )</b>  | <b>26 923 785</b>  | <b>1 965 825</b>                          | <b>28 889 610</b>  |                            |                   |
| <b>Application de la réforme de la TP en 2011</b>  |                    |   |                    |                            |                   |
| <b>sans évolution du produit fiscal entre 2010 et 2011</b>                                     |                    |   |                    |                            |                   |
|  |                    |   |                    | <i>Variation<br/>bases</i> | <b>BP 2011</b>    |
| CFE  | 11 210 000         | 260 000                                   | 11 470 000         | 2%                         | 11 699 400        |
| CVAE   | 10 240 000         | 310 000                                   | 10 550 000         | 0%                         | 10 550 000        |
| TH   | 20 811 845         | 1 650 847                                 | 22 462 692         | 2%                         | 22 911 946        |
| TFNB   | 176 018            | 0   | 176 018            | 1%                         | 177 778           |
| IFER   | 410 000            | 6 000                                     | 416 000            | 0%                         | 416 000           |
| Total avant écrêtement du<br>FNGIR ( 2 )   | 42 847 863         | 2 226 847                                 | 45 074 710         |                            | 45 755 124        |
| FNGIR (3) = (1) - (2)  | -15 924 078        | -261 022                                  | -16 185 100        | 0%                         | -16 185 100       |
| <b>Total après écrêtement du<br/>FNGIR</b>   | <b>26 923 785</b>  | <b>1 965 825</b>                          | <b>28 889 610</b>  |                            | <b>29 570 024</b> |
| TASCOM   | 1 110 000          | 50 000                                    | 1 160 000          | 0%                         | 1 160 000         |
|  |                    |   |                    |                            |                   |
| <b>TOTAL du produit fiscal<br/>inscrit au budget<br/>(le FNGIR est inscrit en<br/>dépense)</b> | <b>43 957 863</b>  | <b>2 276 847</b>                          | <b>46 234 710</b>  |                            | <b>46 915 124</b> |

En recettes d'investissement, les recettes non affectées sont :

- le Fonds de Compensation de la TVA : 200 000 € estimés de manière prudente
- le virement complémentaire de la section de fonctionnement : 6 051 368 €  
(excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement)
- les amortissements : 1 350 000 €
- l'inscription d'un emprunt prévisionnel de 2 631 692 € pour équilibrer  
budgétairement la section d'investissement

**L'autofinancement reste d'un niveau élevé en 2011 : 68 % des dépenses d'investissement sont financés par l'autofinancement (virement complémentaire + amortissement)**



# **Les engagements pris en matière de logements aidés**





VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

## LES ENGAGEMENTS PRIS

### EN MATIERE DE LOGEMENTS AIDES

Le montant des reports d'investissement (Restes à Réaliser) liés à la compétence habitat a augmenté de manière croissante de 2007 à 2010 passant de 825 000 € de crédits reportés de 2006 sur 2007 à 5 083 000 € de crédits reportés de 2009 sur 2010.

Cette croissance s'explique par l'augmentation des subventions pour surcharge foncière attribuées par le bureau communautaire et par le délai entre l'attribution juridique, le démarrage et la fin des travaux immobiliers. Le règlement prévoit que le versement de la subvention attribuée s'effectue de la façon suivante : 80 % à l'ouverture du chantier et 20 % à l'achèvement des travaux.

Fin 2010, il a été décidé de modifier la procédure d'inscription budgétaire des subventions de surcharge foncière et de n'inscrire au budget que les dépenses qui seront effectivement décaissées au cours de l'exercice financier afin de respecter le principe d'annualité budgétaire et améliorer la consommation des crédits de la section d'investissement.

Dans ce but, aucun crédit n'a été inscrit au budget 2011. Le bureau communautaire dispose d'une autorisation de programme de 2.5 Millions d'euros. Les crédits ne seront inscrits au budget qu'au moment de l'ouverture du chantier lors d'une décision modificative.

L'année 2010 est une année de transition avec une partie des opérations engagées comptablement (reports sur 2011) et une partie des opérations non engagées (hors bilan). Le tableau ci-dessous détaille les subventions attribuées en 2010 par le bureau communautaire, mais non inscrit au budget.

| BAILLEUR            | ADRESSE  | TOTAL ATTRIBUE | 1ER ACOMPTE (80%)  |           | 2EME ACOMPTE (20%) |           | Engagements financiers hors bilan |
|---------------------|--|----------------|--|-----------|--------------------|-----------|-----------------------------------|
|                     |  |                | Reste à engager  |           | Reste à engager    |           |                                   |
| IRP                 | 9 rue de l'indépendance Américaine- Versailles | 1 135 000 €    | ENGAGE   |           | Reste à engager    | 227 000 € | 227 000 €                         |
| Logement francilien | 45 rue de paris-Bièvres                        | 80 000 €       | ENGAGE   |           | Reste à engager    | 16 000 €  | 16 000 €                          |
| VH                  | 1 rue des petites bois- Versailles             | 26 334 €       | ENGAGE   |           | Reste à engager    | 5 267 €   | 5 267 €                           |
| I3F                 | ZAC du Levant-Fontenay le Fleury               | 225 000 €      | ENGAGE   |           | Reste à engager    | 45 000 €  | 45 000 €                          |
| OSICA               | ZAC du Levant - lot 2- Fontenay le Fleury      | 175 000 €      | ENGAGE   |           | Reste à engager    | 35 000 €  | 35 000 €                          |
| Logement francilien | avenue de la gare-Bièvres                      | 290 000 €      | ENGAGE   |           | Reste à engager    | 58 000 €  | 58 000 €                          |
| Logirep             | 14 rue oberkampf – Jouy en Josas               | 90 000 €       | ENGAGE   |           | Reste à engager    | 18 000 €  | 18 000 €                          |
| VH                  | villeneuve l'Etang-Versailles                  | 148 535 €      | Reste à engager  | 118 828 € | Reste à engager    | 29 707 €  | 148 535 €                         |
| Domnis              | Mignot- Versailles                             | 135 000 €      | ENGAGE   |           | Reste à engager    | 27 000 €  | 27 000 €                          |
| ICF                 | Raphael Corby-Viroflay                         | 220 000 €      | Reste à engager  | 176 000 € | Reste à engager    | 44 000 €  | 220 000 €                         |
| SOGEMA C            | avenue gaston boissier- Versailles             | 767 340 €      | Reste à engager  | 613 872 € | Reste à engager    | 153 468 € | 767 340 €                         |
|                     | Imputation comptable HAB-70-20418-PLH-FSF      |                | <b>Montant total des engagements financiers hors bilan</b> |           |                    |           | <b>1 567 142 €</b>                |

